LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Capellen, le 18 novembre 2026

COMMUNIQUÉ

Concerne: CR103A entre Nospelt et Olm

Objet: Réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux routiers

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à vous informer que, dans le cadre de travaux routiers,

le CR103A entre Nospelt et Olm sera barré à toute circulation

le 26 novembre 2026 entre 7h00 et 18h00.

Une déviation sera mise en place suivant le plan en annexe.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires.

Service régional de Capellen
Adresse bureaux
100, route d'Arlon
L-8311 Capellen

Tél.: +352 2846 - 2300

srca@pch.etat.lu
pch.gouvernement.lu